



PROCÉDURES ET DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

Première étape :

Présentation du sujet. La personne-ressource donne les informations pertinentes.

Deuxième étape :

Comité plénier d'échange. C'est le moment utilisé par les membres pour poser des questions et émettre des commentaires. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée.)

Troisième étape :

Comité plénier d'annonce de proposition. C'est à ce moment qu'on annonce ou formule sa proposition.

Quatrième étape :

Présentation des propositions. Le proposeur explique sa proposition. On recherche à ce moment une personne qui appuie, sinon la proposition n'est pas discutée.

Cinquième étape :

Délibérante. C'est le moment où les propositions sont mises en débat. On intervient pour ou contre les différentes propositions. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée).

Sixième étape :

Droit de réplique. Les proposeurs disposent d'un dernier droit de parole.

Septième étape :

Le vote. Le vote est appelé selon l'ordre logique. La décision est prise à la majorité simple.

Bon débat !

N.B. :

Les interventions individuelles sont de 2 minutes chacune. Chaque membre a droit à un maximum de deux interventions par délibérante dans le temps alloué.